

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (19) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halimé COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Gaston LECHNER, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie-Line MURGIA, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUAZANE, M. Matthieu REBERT, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE

Procurations (1) : Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN

Excusés (4) : M. Mike QUADRINI, M. Thierry WEILAND, Mme Esther GOELLER, M. Pascal RICATTE

Absent (3) : Mme Tiffany GUERSING, M. Nicolas HART, Mme Cécile RIOS

La séance est ouverte à 19H10.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Matthieu REBERT comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 25 février 2025 dernier, date du dernier Conseil Municipal :

- **Droit de Préemption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 7 (sept) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 7 (sept) pour des immeubles bâtis et zéro (0) pour des terrains non bâtis.

- **Concession au cimetière**

Aucune nouvelle demande ni aucun renouvellement de concession n'ont été enregistrés.

1. Contrats

M. Le Maire a signé un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne en date du 10.03.2025 pour la transformation du prêt relais contracté en 2023 à hauteur de 500 000 €.

M. le Maire a signé un contrat de vente de certificats d'économie d'énergie le 12 mars 2025 avec la Société Economie d'Énergie dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase.

En date du 25 mars 2025, Monsieur le Maire a signé une convention de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole pour un montant de 500 000 €.

2. Point Ressources Humaines

Arrivée : Madame Dominique GRAUSEM, agent d'accueil au sein de la mairie depuis le 17.03.2025 en partenariat avec France Travail.

3. Point Carnet

Naissance : 1

Décès : 1

Pacs : 1

1. 2025CM 27.03-025 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante	
2025-CM 27.03-025	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 mars 2025
2025-CM 27.03-026	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025
Convention	
2025-CM 27.03-027	MATEC. - Convention pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage : renouvellement et suivi du marché d'exploitation des installations thermiques
2025-CM 27.03-028	MATEC. - Convention pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage : renseignement des données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT
Cadre de vie	
2025-CM 27.03-029	Opération « Un arbre pour une naissance ». - Modification du règlement
Finance	
2025-CM 27.03-030	Débat d'orientation budgétaire 2025

2. 2025-CM 27.03-026 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025

Ce point est présenté par M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2025.

3. 2025-CM 27.03-027 MATEC. - Convention pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage : renouvellement et suivi du marché d'exploitation des installations thermiques

Ce point est présenté par M. Gaston AUGEROT.

Le 9 décembre 2021, la Commune a signé une convention avec MATEC pour la passation et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux portant sur les prestations suivantes :

- Renouvellement du marché d'exploitation pour un coût de 3 000 € TTC,
- Suivi annuel du marché d'exploitation pour un coût de 3 480 € TTC.

Cette convention arrive à échéance.

Mme Françoise DALSTEIN demande à M. Gaston AUGEROT quels sont les débordements de l'ancien prestataire qu'il a évoqués dans la présentation. M. Gaston AUGEROT répond que des tarifs qui peuvent être qualifiés de « fantaisistes » étaient appliqués. De plus, le prix de la main d'œuvre était réactualisé sans tenir compte des barèmes applicables.

M. Gaston AUGEROT ajoute que ce travail pourrait être effectué en interne mais que cela serait compliqué.

M. Gaston LECHNER demande le montant global de l'entretien des installations thermiques. Mme Flavie LOSSON répond qu'il s'élève à 52 000 € pour les trois années de contrat. M. Gaston AUGEROT déclare qu'entre la convention de 2021 et celle-ci, il y a eu des changements : le bâtiment jouxtant la mairie a été vendu, le périscolaire, qui consomme beaucoup d'énergie va y être intégré...

M. Gaston LECHNER s'étonne de la forte consommation du périscolaire car le bâtiment est neuf. M. Gaston AUGEROT répond qu'il est doté d'un chauffage électrique. M. le Maire indique que ce bâtiment représente 43 % des consommations d'électricité. M. Gaston AUGEROT déclare que la municipalité actuelle a hérité du bâtiment dont la conception a été réalisée au mandat précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer une nouvelle convention avec MATEC pour le renouvellement de cette prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

4. 2025-CM 27.03-028 MATEC. – Convention pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage : renseignement des données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT

Ce point est présenté par M. Gaston AUGEROT.

Le Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET), également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser, par rapport à l'année de référence 2010, 60 % d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050 (40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050).

Ce décret s'adresse aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires. Sont concernés tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m² et/ou au total compris au sein d'une même unité foncière.

Dans ce cadre, une obligation de recueil et de suivi des consommations d'énergie via la plateforme informatique OPERAT, gérée par l'ADEME, est imposée.

Outre son objectif de suivi de la réduction des consommations d'énergie finale dans le secteur tertiaire, cette plateforme devrait permettre aux gestionnaires des bâtiments d'avoir une évaluation annuelle de leur situation au niveau de leur performance énergétique.

Aussi, depuis 2022, les propriétaires et locataires de bâtiments à usage tertiaire doivent communiquer, chaque année avant le 30 septembre, leurs consommations d'énergie au titre de l'année précédente.

La Commune est soumise à cette obligation notamment pour les bâtiments des écoles, de la salle des fêtes, du gymnase, du dojo et du tennis couvert.

M. Gaston LECHNER déclare que le périscolaire serait un bel exemple d'optimisation solaire.

M. Gaston AUGEROT déclare qu'il ne faut pas regarder uniquement la consommation. Il faut surtout insister sur les chiffres de l'énergie finale qui prend en compte le mode d'approvisionnement (gaz, fioul, etc).

M. Gaston LECHNER demande si des sanctions seront appliquées si le règlement de l'ADEME n'est pas appliqué. M. Gaston AUGEROT répond qu'il n'y a pas d'information pour le moment et que l'échéance est en 2040, ce qui laisse le temps de se préparer.

Afin de pouvoir accompagner la Commune dans cette obligation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer une convention avec MATEC pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

5. 2025-CM 27.03-029 Opération « Un arbre pour une naissance ». - Modification du règlement

Ce point est présenté par Mme Françoise DALSTEIN.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 juillet 2024, a décidé de lancer l'opération « Un arbre pour une naissance ». Le règlement mentionnait alors que les familles pouvaient recevoir un arbre pour leur jardin ou demander à ce que la municipalité en plante un dans la ville. Suite au bilan tiré de l'opération en 2024 (2 familles ont préféré recevoir les arbres chez elles), il est préférable que la Ville plante systématiquement les arbres dans l'espace public.

M. Gaston LECHNER déclare que cette décision rejoint les réflexions émises au départ du projet. Mme Françoise DALSTEIN répond qu'il était nécessaire d'expérimenter chaque solution avant de trancher.

Afin de valoriser davantage le cadre de vie de la ville et suite à la décision favorable de la commission Développement Durable, santé, cadre de vie, sécurité du mardi 12 mars 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le règlement afin que chaque arbre soit planté dans l'espace public.

6. 2025-CM 27.03-030 Débat d'orientation budgétaire 2025

Ce point est présenté par M. le Maire qui fait le discours suivant :

« Depuis que je suis Maire, j'ai abordé les 4 derniers DOB avec sérénité en l'avenir, positivité et enthousiasme. Aujourd'hui, et je ne m'en cache pas, j'aborde ce DOB avec gravité, c'est-à-dire de façon extrêmement sérieuse, et incertitude, car la construction de notre budget 2025 est plus

difficile que les autres années. Cela est indiscutablement lié au contexte qui fait que tout est incertain, plausible.

Mais, comme vous le savez, nous ne sommes pas du genre à baisser les armes. Nous sommes concentrés sur la tâche, nous allons maintenir le cap et nous travaillons, comme nous l'avons toujours fait, au service de notre Ville et de nos concitoyens.

Pourquoi « gravité » et « incertitude » ? Parce que le contexte international et national vient indiscutablement percuter la vie de nos collectivités. Et parce qu'en parallèle, nous n'aurons d'autres choix que de faire des efforts, afin de continuer à rendre un service efficace à nos concitoyens et pour poursuivre notre dynamique d'investissements, au service de l'attractivité, du rayonnement de notre commune, initiée depuis le début de notre mandat.

Le contexte international, issu de l'instabilité géopolitique, complique drastiquement nos politiques : ralentissement économique marqué, taux d'intérêt plus élevés qu'au début du mandat, recentrage des priorités de l'Etat dans le domaine de la défense ainsi que du secteur bancaire qui se montre encore peu enclin à prêter, etc.

Mais c'est également au niveau national que les conséquences de la situation que nous vivons depuis plusieurs mois vient impacter nos budgets : instabilité politique et donc manque de vision sur le long terme, vote d'une loi de finances de manière très tardive en janvier, et surtout, des décisions qui viennent impacter nos finances : gel de la fraction de TVA, réforme du FCTVA, augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 points, entraînant un surcôt pour les collectivités, les produits des impôts reçu par l'Etat il y a 15 jours et à ce jour nous n'avons toujours pas les produits des dotations de l'Etat, soit en recette l'équivalent de minimum 450K€ pour la Commune (alors qu'il faut voter le budget avant le 15 avril) ! En outre, les demandes de subventions qui ont été faites récemment sont au mieux sans réponse, au pire avec des réponses négatives, comme le terrain de tennis que l'Etat a décidé de ne pas subventionner.

Et il ne faut pas oublier que ce mandat fut le mandat des crises, car nous avons déjà dû tenir face à la Covid, à l'inflation des prix, et tout cela a eu des répercussions en chaîne sur notre budget. Mais somme toute, grâce au sérieux de l'équipe, qui a remis de l'ordre dès son arrivée dans les comptes municipaux, nous sommes une Commune résiliente.

Ce DOB me permet également, au-delà de dresser les perspectives pour l'année qui arrive, de revenir à la fois sur les enjeux budgétaires de la Commune et de réaliser une petite rétrospective des dernières années.

Section de fonctionnement :

- Recettes :
 - Depuis 2020, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 14%, passant de 3,6M€ à 4,2M€.
 - Les ressources fiscales ont augmenté sous l'effet de l'augmentation des taux décidé par la Commune en 2023 et des bases, décidée par l'Etat. Et heureusement que ce travail a été fait, pour répondre aux demandes de nos habitants, maintenir un service public de qualité. L'augmentation des taux a rapporté 139.000€ à la Commune et les bases, 137K€. Et les recettes fiscales représentent environ 70% du total des recettes de la Commune. Le fait d'avoir augmenté les taux et les bases a à peine permis de compenser la baisse des produits fiscaux, issue de la suppression de la taxe d'habitation.

- Les dotations et participations de l'Etat ont-elles par contre augmenté depuis 2020, passant de 518K€ à environ 900K€ ; avec une DGF qui augmente sur la période. Elle était de 334K€ en 2019, elle est de 450K€ aujourd'hui environ. Cette augmentation s'explique par l'éligibilité de la Commune à la DSR depuis 2023 (100K de gain par an) mais cela n'est pas pérenne.
- Dépenses :
 - Parallèlement à cela, les charges de fonctionnement ont elles aussi augmenté, de plus de 15% sur la période, sous l'effet de hausse pas toujours du fait de cette Municipalité, bien au contraire car nous avons réalisé de nombreux efforts, qui vont se poursuivre cette année. Je parle notamment des prix de l'énergie ou des hausses de prix, voire de réparations qui ont dû être faites sur des bâtiments communaux qui deviennent de plus en plus anciens.
 - Les charges de personnel font partie des postes sur lesquelles nous avons accentué nos efforts, tout en ne diminuant pas la qualité du service. Nous avons une stagnation sur l'ensemble de la période avec une diminution en 2022, alors même que je vous le rappelle, l'Etat a décidé d'augmenter le point d'indice de 3,5% en 2022 puis de 1,5% en 2023, et de 5 points en 2024 (soit une dépense de 60 000 €) ! Les charges de personnel étaient de 1,6M en 2018, elles sont au même niveau cette année malgré toutes les hausses, ce qui prouve bien les efforts effectués !
 - Idem pour les charges financières, qui ont diminué de 2020 à 2023, passant de 89K€ en 2019 à 64K€ en 2022, avant de remonter du fait des emprunts et des taux d'intérêt qui ont augmenté, notamment pour les lignes de trésorerie détenues par la Commune depuis 8 ans, dont le taux est passé à plus de 4%.
 - La Commune en 2023 est endettée à hauteur de 3M€. C'était 3,6M€ en 2019.

Section d'investissement :

- Recettes :
 - Large augmentation des recettes d'investissement du fait des subventions demandées : il suffit de regarder les graphiques du ROB pour s'apercevoir que depuis 2020 les subventions sont une source majeure de financement de nos investissements, ce qui n'était pas le cas avant. 0 en 2019, 400K en 2021, 300K l'année dernière. Les investissements étant très souvent financés par des emprunts auparavant.
- Dépenses :
 - Hausse des dépenses d'investissement : les graphiques en témoignent également. 4,5M€ de dépenses d'investissement sur la période. On passe de 300K en 2019 à une moyenne de 900K en 2020, 2021, 2022 par exemple.

Le budget 2025, construit dans un contexte de crise et de complexité budgétaire, aura pour maitres-mots : « rigueur » dans le fonctionnement et « arbitrages » pour les investissements. En d'autres termes, nous allons intensifier les recherches d'économie en fonctionnement et rationaliser certaines dépenses, tout en maintenant le service dû aux Bouzonvillois. En investissement, les programmes commencés vont se poursuivre et se clôturer. Les grandes nouveautés ne pourront être que celles qui sont bien financées pour éviter toute crispation budgétaire.

Section de fonctionnement :

- Recettes :

- En matière de fiscalité, nous ferons face à une stagnation des ressources fiscales. Nous n'augmenterons pas les impôts de nos Concitoyens et, selon les prévisions de l'Etat, nous gagnerons +11K€ cette année, soit un produit fiscal de 1,3M€ (nous aurions dû gagner 30K mais baisse du produit de la taxe des logements vacants, du fait d'exonérations nombreuses accordées par l'Etat aux habitants qui l'ont demandé). Il faut savoir que les produits des impôts étaient de 1M€ en 2022 et 1,2M en 2023. De toute manière, avec la suppression insensée de la taxe d'habitation et le fait que la Commune ne dispose plus de leviers en matière d'impôts économiques, les marges de manœuvre d'activation du levier fiscal sont moindres. On note néanmoins une augmentation des produits fiscaux dus à l'élargissement des bases de 1,7% cette année (contre 3,9% les années précédentes). Mais une baisse de 34% du produit de la taxe d'habitation ! D'où le fait qu'il faille encore faire des logements pour accroître le nombre de ménages et donc augmenter les produits fiscaux. Les recettes liées à la taxe sur les logements vacants baissent, mais parce que les bases des logements vacants ont baissé de 26%, du fait du travail réalisé par la Commune et la CC. Et la quasi-totalité des logements vacants sont dégrévés en 2025.
 - Les recettes qui émanent de l'EPCI, qui sont les attributions de compensation, sont de 1,2M€ cette année, en baisse de 3% du fait du transfert de charge pour le CIAS (-42K€ en année pleine mais 35K en 2025).
 - Les dotations de l'Etat : elles ne sont toujours pas arrivées ! On estime qu'elles pourraient être en baisse de 77K et s'établiront à 455K€, contre plus de 532K l'année dernière. Explications : la perte d'habitants sans doute selon l'INSEE. Merci à ceux qui ne se sont pas recensés, voilà les vraies conséquences pour nos finances communales !
 - En recettes, nous ne percevons pas de provisions cette année, ni les produits de cessions de terrain, mis à part GRT Gaz (36K) et les locations Boreas (21K).
- ⇒ Synthèse des recettes de fonctionnement : environ 4,3M€, soit une baisse de 14% par rapport à l'année dernière (5M€) => On perd 700K de recettes (mais attention vente Ecovégétal 300K et 300K reprise provisions) donc en valeur absolu on perd seulement 70K soit finalement la DGF !
- Dépenses : les recettes ne sont pas dynamiques mais les dépenses elles le sont, ce qui va nécessiter de les contenir en 2025 :
 - Les charges à caractère général et de gestion courante, qui représentent 56% du budget cette année, contre 53% l'année dernière, vont passer de 2,1M à 2,2M€ en 2025.
 - Les dépenses de personnel : environ 1,6M€ d'où une stagnation, alors que les départs en retraite seront compensés, alors que des recrutements ont été effectués, que le taux de cotisation de la CNRACL a augmenté de 3%, ce qui prouve que la Commune réalise des efforts. Pour rappel, en 2022, les dépenses de personnel étaient à 1,7M€.
 - Les pistes d'économie :
 - ✓ Dépenses d'énergie régulées et contenues
 - ✓ Des dépenses liées aux événements moins fortes cette année, du fait de manifestations exceptionnelles en 2024 qui ont impacté le budget (Fan Zone, François Hollande, 80 ans de la Libération, etc.) => Environ 50K d'économies. Mais nous ferons des événements tout de même, dont par exemple des nouveautés telles Animations du Printemps et le Karting.

- ✓ Economies liées au coût de l'assurance statutaire moins onéreuse (20.000€)
 - ✓ Un effort sur la subvention au CCAS qui devra être raisonnée (Maximum 70K).
 - ✓ Prestation de services que nous pourrions réduire pour internaliser certains services, notamment au niveau des équipes techniques.
 - Des dépenses mises en avant cette année :
 - ✓ Maintenance de l'éclairage public (30K payés à ce jour), réparations liées aux inondations (35K payés à ce jour mais potentiellement plus, quasiment 100K mais nous attendons les recettes des assurances), etc.
 - ✓ Maintien des subventions aux associations et de l'ensemble des budgets pour le cadre de vie, l'entretien de nos bâtiments (les investissements d'aujourd'hui dans nos bâtiments sont des dépenses douloureuses évitées demain).
 - ✓ Tenue unique à 8K
 - ✓ Augmentation des charges financières suite à la contraction de l'emprunt en 2024 pour la rénovation du gymnase et la transformation du prêt relai en emprunt (+22K).
- ⇒ Les dépenses de fonctionnement de la Commune devront s'établir autour de 4,3M€ pour trouver l'équilibre budgétaire => On a fait un effort de 250K en fonctionnement pour équilibrer le budget car depuis le ROB, nous avons déjà affiné.

Section d'investissement :

- Dépenses : La Commune va poursuivre les investissements débutés les années précédentes et présentera des investissements financés par de belles subventions cette année, sous réserve d'arbitrage encore à effectuer d'ici le vote du budget.
 - La poursuite des travaux de rénovation du gymnase (2,5M€), financé à 70%.
 - La végétalisation des cours d'école (400K), financée à 80%.
 - La fin des travaux du terrain synthétique (400K), subventionné à 70%.
 - La réfection du parking de la SDF (118K) et son aménagement (43K), avec participation de Boras de 44K.
 - Cadre de vie (bancs, poubelles, travaux école, parking rue de Copenhague, toiles au parc, marches/escaliers Abbatale, etc.) (100K).
 - La modernisation de l'éclairage public (70K).
 - Le remplacement des tableaux numériques à l'école (60K), financé à 45%.
 - Noel (40K).
 - Travaux à l'Abbatale pour renforcer une poutre (10K).
 - Le renforcement de la sécurité (caméras) (5K), financé à 30%.

+ Remboursement de la dette 845K€, dont 500K de remboursement d'emprunt relai compensé par la transformation de cet emprunt relais en emprunt classique, d'où une recette de 500K. Donc remboursement de la dette 350K de capital.

Les incertitudes très fortes : Les cours de tennis (250K) : en attente de subvention de l'Etat dans une DERT bis ? Pas subventionné par l'Etat dans le premier tour de table DETR.

LEP et Patio :

- LEP : paiement des architectes (somme à définir)
- Patio architecte : 35K€ pour le concours + 16K pour MATEC.

- Recettes :

- FCTVA : 200K.
- Subventions à hauteur de 2,5M€ (Voir PPT pour le détail).
- Taxe d'aménagement (30K)
- Amortissements (500K).

Endettement pour 2025 :

Nous augmentons l'encours de la dette cette année, après une politique de désendettement depuis 2020. Pour rappel : un emprunt contracté en 2024 pour le gymnase (1M€). En 2025, le prêt relais (500K€) contracté en 2023 sera transformé en emprunt.

Un emprunt de 100K arrive à échéance en décembre 2025 et deux en 2026, soit un gain d'annuité d'environ 75K€ à partir de l'année prochaine.

L'encours de la dette est de 3,3M€.

Vous l'aurez compris, ce budget 2025 ne sera pas des plus simples. Pour résumé :

- Rationnaliser et être rigoureux dans les dépenses de fonctionnement, qui devront être au pire maîtrisées, au mieux diminuées.
- Exécuter nos dépenses d'investissements en prenant en compte le calendrier lié aux subventions pour la meilleure efficacité possible et peut-être, d'ici le budget, faire des choix.

Mesdames et Messieurs les élus, j'entends parfois dire que cette Mairie serait bien trop dépensière, laissant croire à nos Concitoyens que nous ne savons pas gérer les finances communales. Je réfute cette rumeur infondée et je veux redire à nos habitants que nous prenons soin du budget communal.

Je peux vous le dire, droit dans les yeux, nous travaillons à ce que chaque euro des impôts des Bouzonvillois soit dépensé pour que Bouzonville puisse grandir, progresser, se développer.

Il faut regarder les dépenses mais regardons aussi les recettes que cette Municipalité va chercher.

Regardons le contexte dans lequel cette Municipalité a eu à agir durant 6 ans.

Regardons aussi notre Ville : la politique d'investissement mise en œuvre dès 2020 porte ses fruits et cela se voit à vue d'œil : Bouzonville change, son rayonnement est plus important. Maintenant, il nous reste à concrétiser cela dans les chiffres liés à la hausse future de nos habitants que j'attends avec impatience !

Et je n'ai jamais perdu de vue, malgré les différentes crises auxquelles nous faisons face, notre objectif commun, sur lequel nous avons été largement élus : rendre Bouzonville dynamique !

Et aucune tempête, aucun vent, ne soufflera assez fort pour me décourager de cette tâche qui m'anime avec passion et détermination depuis maintenant 6 ans ! »

Les élus de la majorité municipale applaudissent la prise de parole du Maire.

M. le Maire tient à remercier Mme Flavie LOSSON, Directrice générale des services, pour son travail.

M. Gaston LECHNER déclare qu'il entend également des habitants dire que la Ville serait trop dépensière. Il invite chacun à aller vérifier les chiffres disponibles sur le net. L'encours de la dette était à 3,6M€ en 2020 contre 3M€ en 2023.

M. Gaston LECHNER ajoute que les dépenses de fluide sont un vrai sujet comme le montre le périscolaire. Le problème que l'on rencontre est la consommation électrique de jour, les

bâtiments communaux étant généralement inoccupés la nuit. Il considère qu'il faut valoriser l'autoconsommation. Pour le périscolaire, par exemple, il faudrait couvrir les préaux de l'école de panneaux solaires, ce qui diminuerait les dépenses d'énergie. De nombreux endroits à Bouzonville peuvent être équipés de cette façon. Cela permettra de diminuer les dépenses et même de créer des recettes car la Ville pourra vendre ce qu'elle ne consomme pas. Cela nécessiterait de créer une régie sur le même modèle de ce qui se fait dans le secteur de Creutzwald et de Saint-Avold.

M. Jean-Yves HEUSSER déclare que, pour le périscolaire, la municipalité actuelle n'a pas eu le choix du mode de chauffage. M. Gaston AUGEROT confirme que l'ensemble des marchés a été lancé lors du mandat précédent.

M. le Maire tient à rappeler que le périscolaire et son mode de chauffage ne sont pas au cœur du débat d'orientation budgétaire. Il répond à M. Gaston LECHNER qu'il y a quelques années, il ne croyait pas à l'investissement dans les énergies renouvelables. Mais les événements l'ont fait changer d'avis et il considère que des études approfondies devront être menées dans le futur.

M. Gaston LECHNER déclare que les investissements type solaires sont autoporteurs et n'handicaperont pas la commune. Le projet générera de l'argent. M. le Maire répond que les premières années, les recettes serviront à rembourser l'investissement. M. Gaston LECHNER considère qu'il y a un jeu subtil à mener : si la commune a besoin de liquidité, il suffit de rallonger les durées de crédit.

Mme Françoise DALSTEIN déclare qu'une visite d'installation solaire sera faite dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

La séance est levée à 20H10.